

Le club de tir « LA MOUCHE » organise son assemblée générale. Celle-ci se déroulera le :

Dimanche 27 novembre 2022 à 10h30 au Club de Tir LA MOUCHE

L'ordre du jour sera :

- Appel des participants et vérification des procurations,
- Bilan moral et financier (saison 21/22),
- Projets pour la saison 22/23,
- Questions diverses.

En cas d'absence, vous pouvez vous faire représenter par procuration (en remplissant le modèle type ci-dessous) à un membre licencié FFTir du club La Mouche, à jour de sa cotisation. Dans ce cas, faites parvenir votre procuration sous enveloppe au secrétaire avant le 20 novembre 2022.

C. PLACE
Président

✂

Pouvoir

Fait à le/...../ 2022

Je soussigné M, demeurant à, membre du club La Mouche, à jour de cotisation, donne pouvoir à (Membre du club La Mouche) aux fins de me représenter lors de l'Assemblée générale qui se tiendra **le 27 novembre 2022, à 10h30,**

M. pourra prendre part, en mon nom, à l'ensemble des délibérations, voter ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour.

Signature
(Précédée de la mention manuscrite
"Bon pour Pouvoir")